Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT PAUL B	N° de Convention : 13300
Article 1:	
La Présente convention détermine les conditions de prêt et l'uticirculaires relatives au "financement de matériel pédagogique sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ordinaire Ref : Circ 2001-061 du 05/04/01 - MENE0100757C, Circ 2001-221 d	adapté au bénéfice d'élèves présentant des deficiences
Le Rectorat de la Reunion représenté par, Le Recteur de la Re met à disposition de l'élève : RHARUS Né(e) le : 29-10-199 domicilié : 31 Grand Terre 97460 SAINT PAUL Le matériel pédagogique individuel adapté suivant : - 12484762N immatriculé sous le n° 881 de type : Log	8
Valeur globale du matériel prêté 89 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux afférents à	sa scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2017, et est rév	visable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent sur l'I d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel similaire	
Article 4:	•
Le cocontractant utilisateur et ses représentants sont tenus de v du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontractant ut le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux afférents à lieu. Le cocontractant utilisateur et ses représentants sont tenus matériel prêté. Il est rappelé que, conformément à l'article 1884 l'utilisateur sera engagé en cas de perte, vol ou dégradation auti	ilisateur ne pourra utiliser, en classe et à son domicile, que dans sa scolarité.Le tout à peine de dommages et intérêts, s'il y a de porter à la connaissance du Rectorat tout sinistre affectant l 4 du Code civil, le responsabilité des représentants de
Article 5:	T C
La souscription d'une assurance contractée par les représentant	s de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.
Article 6:	
Les frais d'utilisation de ce matériel pouvant être amené au don l'utilisateur. A ce titre, les cartouches d'encre, le changement de greffer sur ces matériels sont à la charge de l'utilisateur.	
A SAINT DENIS le 03-02-2014	Livré le:

Pour le Rectorat:

1 / 1

NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE